

7 janvier 2020 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

Délégation CGT au CSFPT

Pourquoi la délégation CGT au CSFPT ne participera en cette période de conflit social ni au bureau ni aux vœux du Conseil le 8 janvier 2020

Considérant le conflit social sur les retraites, qui dépasse désormais en jours de grève celui victorieux de 1995, la Fédération CGT des Services publics a décidé de suspendre toute participation à des instances dites de dialogue social et auxquelles sont présents des représentants du gouvernement.

La CGT ne participera donc ni au bureau ni aux vœux du CSFPT, le 8 janvier 2020.

Au demeurant, cette absence constitue une dénonciation de pratiques qui se sont développées au sein du CSFPT tant du fait du Gouvernement que de son Président, au cours de l'année 2019. La dernière séance plénière de décembre en étant l'acmé.

La délégation CGT s'est exprimée à ce sujet à plusieurs reprises que ce soit lors de réunions de bureau, de plénières ou par courriers au Président du Conseil supérieur. Elle réitérera cette expression lors de la prochaine plénière.

Enfin, la Fédération CGT des Services publics profite de cette occasion pour réaffirmer son opposition à la loi qualifiée trompeusement de transformation de la Fonction publique dont le projet était présenté, il y a maintenant un an au CSFPT.

Loi qui avec la réforme des retraites, dont nous exigeons le retrait, est un des éléments de la mobilisation sociale actuelle sur fond d'unité syndicale des agent-e-s et cadres territoriaux.